

## **Loi (10528)**

### **modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Collex-Bossy (création d'une zone de verdure) dans le secteur de Vireloup**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

#### **Art. 1 Approbation du plan**

<sup>1</sup> Le plan N° 29708-514, dressé par la commune de Collex-Bossy le 5 septembre 2008, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Collex-Bossy (création d'une zone de verdure) dans le secteur de Vireloup est approuvé.

<sup>2</sup> Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

#### **Art. 2 Degré de sensibilité**

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité II aux bien-fonds compris dans le périmètre de la zone de verdure créée par le plan visé à l'article 1.

#### **Art. 3 Dépôt**

Un exemplaire du plan N° 29708-514 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux archives d'Etat.



## COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

Mairie de Collex-Bossy

Feuille Cadastrale 24

Parcelle N° : 711

Pour partie : dp 665  
dp 666  
dp 668

# Modification des limites de zones

Chemin du Crest-d'El, Route de Vireloup

## PROCEDURE D'OPPOSITION



Zone de verdure  
DS OPB II

Adopté par le Conseil d'État le :

Visa :

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le :

<b>Echelle 1 / 2500</b>		Date 05.09.2008	
		Dessin T.G	
<b>Modifications</b>			
Indice	Objets	Date	Dessin
	Synthèse E.T.	12.03.2009	T.G
	Trame, n° parcelles	31.03.2009	F.D

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
15.00.05	CB
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
514	
Archives Internes	Plan N° 29708 Indice
CDU	

